

Jean-Pierre Martin, *La Rue des précaires, Soins psychiques et précarités*, Toulouse, Erès, 2011

La rue des précaires est, pour Jean-Pierre Martin, celle des sans abri, errants, appelés administrativement Sans Domicile Fixe. Ceux-ci font effectivement partie de la catégorie des précaires qui se situe à différents niveaux sociaux dans le bas e la classe ouvrière (les OS) et dans le bas de la classe moyenne (les employés). Elle désigne des chômeurs temporaires, des sans emploi en recherche d'emploi, mais aussi les intermittents et les intérimaires. Mais comme l'indique le titre du livre, il y a des précarités et non *la* précarité qui désignerait un seul type d'individus et de groupes. Les précaires à la rue, les sans abri dits SDF, sigle que certains refusent, sont l'une des populations précarisée, à distinguer, à notre avis, des populations logées en cités de transit ou en ZUP (Zones d'Urbanisation en Priorité) à qui une adresse postale assure la possibilité de toucher les minimas sociaux, notamment le RSA, de bénéficier des allocations familiales lorsqu'il y a des enfants, et des aides du Service social. L'absence d'adresse, parfois compensée par celle que leur accordent les Centres Communaux d'Action Sociale (CCCAS), contribue, pour eux, à diminuer non seulement leur accès aux droits, mais aussi à une reconnaissance sociale identitaire.

Dans un premier livre, *Psychiatrie dans la ville*, Jean-Pierre Martin plaidait pour la création de centres de soins et d'accueil tel celui qu'il avait conçu et fait fonctionner à Paris dans les années quatre-vingt dix. Plus largement, il plaidait pour une sectorisation réelle ; elle devait rendre possible la prise en charge de la souffrance notamment psychique de sujets qui ne sont pas l'objet de la psychiatrie, mais qui, par l'accueil et le soin, peuvent redevenir des agents de leur propre vie sociale.

C'est, à notre avis, cette finalité relevant en partie d'une utopie, comme l'auteur le reconnaît lui-même, que *La Rue des précaires* tente de mettre en perspective et d'expliquer. Il veut montrer, contre le néo-libéralisme ambiant, l'insuffisance législative. La loi de 1990 a amélioré celle de 1838 sans la transformer. loi de 1838 ; jusqu'à cette loi de 90, la loi de 38 n'avait donné lieu qu'à des ajouts glissés çà et là dans d'autres lois, comme l'a montré Marcel Jaeger. L'auteur s'élève également contre une psychiatrie comportementaliste et par trop mise sous le signe de la protection non tant des sujets que de la société, véhiculant, à propos des malades mentaux, le stéréotype de la dangerosité sociale. J.P. Martin en cite un exemple, celui d'une exigence, pour un malade, de garantie par le psychiatre de non récurrence. Mais c'est surtout sur l'économisation gestionnaire et l'instrumentalisation des dispositifs médico-administratifs qu'il insiste, montrant qu'ils effacent la dimension humaine de la souffrance et surtout de la souffrance psychique. Ils effacent aussi la question de la norme et de l'anormalité (posée par Canguihem qui, à propos de la maladie mentale, parlait d'« une autre norme »), celle de la psychiatrisation de la souffrance sociale comme appareil normatif au détriment d'une prise en compte des défenses psychiques du sujet humain contre des réalités extérieures et contre les difficultés de l'accès aux soins. Le risque du psychiatre est d'être un normalisateur.

Ce risque, dit J.P. Martin, impose au psychiatre une définition «éthique» sur le rôle de la psychiatrie et sa place dans une politique dite de «santé mentale» issue d'une désinstitutionnalisation des lieux d'enfermement ».

S'il y a une ou des morales du psychiatre, qui donnent un sens à ce qu'il pense, dit et fait, c'est effectivement en articulation avec une éthique de la profession. Mais l'auteur prononce aussi, à ce propos, le terme de politique, nous présumons au sens du politique. Le politique - implicite et explicite - est toujours, selon nous, le droit, les droits et la jurisprudence avec leurs insuffisances, mais aussi avec ce qui leur donne signification et sens : certes la citoyenneté, mais plus largement ce que nous appelons la loi symbolique/réelle : le sacré civil (que nous ne définissons pas ici), le don sous ses deux formes (don pour l'échange, don pour recevoir), le renoncement (à ne pas confondre avec la renonciation, comme l'a montré Stéphane Corbin dans sa thèse sur Rousseau), le permis et le défendu (notamment la prohibition de l'incestuel), auxquels on peut ajouter les « valeurs républicaines » qui, à notre avis, sont a minima dans tout vivre ensemble, même lorsqu'elles sont bafouées : la liberté, l'égalité, la fraternité, la responsabilité et la justice, sans lesquelles l'autorité, l'altérité, la reconnaissance, la réciprocité, l'identité - parmi elles, J.P. Martin en cite plusieurs - demeurent aujourd'hui dans le carcan de l'autonomisation et de l'autonomie économiques et dans celui de la toute-puissance néo-libérale capitaliste.

A propos des « écoutes de la précarité », l'auteur note que « le sens du travail clinique (est) de « réinstaurer (les sans abri), de les revendiquer à travers le travail thérapeutique de la socialisation ». Ceux-ci refusent souvent toute aide institutionnelle. Il peut y avoir disqualification du ou de la sans abri par lui-même ou elle-même, mais, si il ou elle a gardé une idée relativement positive de son identité, il/elle peut faire un choix entre assistant(e)s sociales/sociaux, bénévoles ou membres d'association (les maraudeurs par exemple). Les deux derniers lui apparaissent souvent comme préférables aux premiers plus institutionnalisés. Les maraudeurs, qui sont professionnalisés - c'est un métier - jouent, souvent, comme le note l'auteur, le rôle de premier partenaire du sans abri « dans le temps à prendre pour faire lien ».

Le « prendre soin » notamment du corps est acte de reconnaissance. Le sont aussi, pour de nombreux errants, les formes de résistance positives. La reconnaissance de l'altérité est, en l'occurrence, reconnaissance de la légitimité à résister. Reconnaissance aussi de l'activité de vivre à la rue comme une activité positive. J.P. Martin distingue, à ce propos, le sans abri pour qui mendier est un véritable travail de celui qui mendie dans la honte.

En ce qui concerne l'habitat précaire, celui des sans abri, il s'agit, « dans les situations qui évoluent le plus favorablement, de maintenir le précaire dans la gestion d'un foyer encadré qu'il paie lui-même ».

Pour les femmes en errance, l'effet de résistance l'emporte de loin sur « avoir une solution »; pour elles, « toute issue est associée à la réinstitution d'une domination ». Elles demandent, pour certaines, « la reconnaissance des violences subies et la liberté de s'en éloigner (comme un droit citoyen) »

Le chapitre sur l'humanitaire n'insiste pas suffisamment, à notre avis, sur le fait que les ONG ne prennent guère en compte le statut social, la culture, les spécificités singulières des populations qu'elles veulent aider. Elles sont un « paravent » certes, mais qui, tout en suppléant à l'absence de politiques publiques, demeure plus dans l'humanitaire que dans un don qui permettrait un contre-don des donataires dans leur socialité et leur sociabilité spécifiques.

« Histoire de pratiques » : il s'agit d'abord de pratiques d'interface avec les secteurs. Le centre d'accueil et de soins qu'il a créé à Paris est défini ainsi par J.P. Martin : « (C') est un lieu d'accès aux soins, 24h sur 24, interface entre la demande sociale de soins et l'élaboration clinique qui construit une réponse thérapeutique et son cadre ». « Aller vers », « pour créer le premier contact dans un cadre autre que la psychiatrie », « avec la mobilisation des infirmiers en première ligne ». Aux pratiques d'interface avec les secteurs s'ajoutent les pratiques de formation des intervenants.

Les pratiques de soins psychiques sont celles de la resymbolisation : comment construire un espace symbolique possible ? Sur ce point, J.P. Martin rejoint Olivier Douville et Bernard Doray,

tout comme il les rejoint à propos de la souffrance psychique et du trauma. Il indique que le silence sur le trauma initial doit être partagé par le soignant. Il y a nécessité de l'oubli, pour établir un lien. «C'est dans la reconnaissance d'une parole adressée que se constitue l'espace d'une relation possible».

La dangerosité vient de l'institué, de l'établi, du répressif extérieur, beaucoup plus que du sans abri lui-même notamment psychotique. L'indétermination du sans abri se traduit dans le social par le « discours de la dangerosité ».

Dans le dernier chapitre, Santé mentale et situations d'exclusion, J.P. Martin insiste sur la nécessité du consentement des sans abri à être éventuellement soignés. Il insiste également sur le transfert, sur la mélancolisation des soignants dans le contre transfert, mais aussi sur l'aide au sujet pour penser sa désaliénation, sa libre expression, pour avoir un meilleur accès à la vérité de son propre désir. Pour contester « la domination sociale au profit du paradigme de l'émancipation ».

«Dans une situation d'inégalités sociales et d'insécurité de l'ensemble de l'humanité, la jeunesse est le moteur d'une désobéissance collective face à cette incertitude interminable d'être précaire ». C'est l'une des conclusions de l'auteur. Sa seconde conclusion nous semble être dans une annexe de son livre où il rappelle la déclaration des droits de la Ligue des droits de l'homme en 1936 qui a servi à l'élaboration de celle de l'ONU en 1948.

Nous n'avons donné qu'un pâle résumé de ce livre foisonnant, traversé par le souci d'une légitimation et d'une légitimité approximatives, démocratiques, sociales et politiques réelles, où les résistances des sans abri peuvent dès maintenant prendre leur place.

Louis Moreau de Bellaing